

DATE DE PUBLICATION : 12 novembre 2015

Le directeur général des Statistiques

Délégation de signature au chef du Cabinet de la DGS

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Anne LE LORIER, premier sous-gouverneur, le 1^{er} novembre 2015 ;

Délégation permanente est donnée à M. Cyrille STEVANT, chef du Cabinet, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Sandra NUYTENS, adjointe au chef du Cabinet, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du Cabinet.

Fait à Paris, le 9 novembre 2015

Jacques FOURNIER